

**Version officielle du projet Fichant :
la révolution rétrograde !**

Bulletin
de
l'association
pour la
création
des instituts
de recherche
sur
l'enseignement
de la
philosophie

Chers adhérents,

Le bulletin précédent rendait compte du *projet* de programme Fichant. Nous avons salué certaines des avancées du texte mais en subordonnant clairement notre approbation à la prise en compte impérative de nos amendements et demandes, notamment sur les épreuves du baccalauréat. Le GE Fichant n'en a pas tenu compte. Pire, **la version officielle** du projet, celle qui est soumise à consultation **se révèle différente de celle adressée aux associations et syndicats, et considérablement plus régressive**. Un communiqué de Michel Fichant invoque une « erreur technique » mais la lettre d'accompagnement des programmes laisse peu de doute sur le sens de la reprise en main annoncée.

A titre d'exemple, le paragraphe suivant est supprimé de la version officielle : *"Le professeur doit y trouver les médiations et les modes de participation sans lesquels les élèves ne sont pas mis en mesure de s'approprier réellement le traitement des problèmes philosophiques et la lecture des textes. A cette occasion, il est amené à s'interroger sur la possibilité d'articuler avec la réflexion philosophique les compétences spécifiques que les élèves acquièrent dans les séries technologiques. Pour les apprentissages requis par l'exercice de la dissertation, de l'étude des textes et de l'exposé oral, il a été et il reste souvent indispensable d'inventer des formes de travail avec les élèves qui ne s'en tiennent pas au seul cadre de la leçon. Elles doivent être partagées et mises en patrimoine dans un retour continu d'expériences. Ce travail pédagogique, auquel l'enseignement philosophique doit de maintenir sa fonction dans les séries technologiques, sera légitimé et encouragé dans la mise en oeuvre du présent programme."*

On remarquera que ce paragraphe :

- a) incitait à trouver les *médiations* adéquates, manifestant pour la première fois le *souci pédagogique* de trouver les moyens de s'adresser à tous, façon de reconnaître la spécificité et les difficultés propres à l'enseignement de la philosophie dans ces séries
- b) incitait à prendre en compte les "*compétences spécifiques*" développées par les élèves dans ces séries, c'est-à-dire aussi le curriculum des élèves
- c) garantissait - pour la première fois - la liberté pédagogique en reconnaissant pour la première fois dans un texte réglementaire qu'*"il reste souvent indispensable d'inventer des formes de travail avec les élèves qui ne s'en tiennent pas au seul cadre de la leçon"*. C'était un point d'appui très fort pour tous les collègues qui inventent au quotidien quantité de pratiques ou d'exercices qui permettent aux élèves les plus faibles d'entrer dans une réflexion philosophique, et un point d'appui - pourquoi ne pas le dire ? - contre certains inspecteurs (même si c'est une minorité) qui au lieu d'avoir un rôle de "conseil pédagogique" font de l'inspection l'instrument d'une police pédagogique, en sanctionnant tout écart par rapport à la pratique de la leçon-dissertation.
- d) reconnaissait la nécessité d'un échange des pratiques et d'une diffusion de l'expérience pédagogique : nécessité "*d'inventer des formes de travail avec les élèves qui ne s'en tiennent pas au seul cadre de la leçon* » et qui *« doivent être partagées et mises en patrimoine dans un retour continu d'expériences. Ce travail pédagogique...*", etc., ce qui, notons-le au passage est la revendication constante de l'ACIREPH depuis son création.

La lettre d'accompagnement confirme la régression : le dogme éculé de « *l'unité de l'enseignement de la philosophie* » sert de prétexte au refus d'envisager une forme d'enseignement plus utile et plus formatrice, car mieux adaptée à ces séries et elle pousse l'ignominie jusqu'à laisser croire que le souci pédagogique de s'adresser à tous relèverait d'un préjugé social différentialiste (Cf. la phrase : « *Il n'y a pas à imaginer une formule spéciale de cet enseignement adaptée à des élèves qu'un préjugé social réputerait différents de ceux des séries générales* », sic !). Mais chacun comprend la nature réelle de la crainte : qu'une véritable réforme de l'enseignement de la philosophie dans les séries techniques, une réforme intelligente et réussie, donne des idées pour réformer les séries générales... Bref, professeurs et élèves savent désormais à quoi s'en tenir : **il est bien dit que ce programme ne changera rien !**

Serge Cospérec



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACIREPH

**SAMEDI 2 AVRIL 2005
13H30 - 18H**

Maison des Associations du 3^{ème} arrondissement
(à l'arrière de la Mairie du 3^{ème})
5, rue Perrée 75003 PARIS
(Métro Arts et Métiers, Temple ou République)

Ordre du jour :

- Rapport d'activité et rapport financier
- Le C.A. ayant été élu l'an dernier pour deux ans, il ne sera pas renouvelé. En revanche, des membres du CA peuvent rejoindre le bureau.
- Bilan de la décision de servir une version papier de « **Côté philo** » aux adhérents.
- Information par Gérard Malkassian sur la création d'« **Eurosophia** », coordination des groupes de réflexion sur l'enseignement de la philosophie en Europe. Vous trouverez dans le présent bulletin la « déclaration de Lisbonne » du 29 janvier.
- Information et discussion sur le **nouveau programme pour les séries technologiques** : ce bulletin fait le point et contient les deux textes que le bureau et le CA ont élaborés.
- **L'activité de l'Acireph pour l'année 2005 :**
 - 1) Colloque, journées d'études, conférences-débats ? Dans un courrier du 13 décembre, le bureau et le CA exposaient la difficulté – voire l'impossibilité – d'organiser un colloque cette année, et faisaient la proposition de rencontres sur une seule journée, sur un thème (étaient suggérés ; l'inconscient, la religion, l'art, le droit). Nous avons reçu deux réponses... D'autres propositions (par exemple organiser localement des conférences-débats, ou prolonger les réunions de CA et les AG par un temps de travail sur des questions « de fond ») seront examinées.
 - 2) Une autre perspective est proposée par Jean-Jacques Guinchart et Renaud Dogat : reprendre les chantiers du Manifeste et faire une sorte de bilan de ce qui a été fait, écrit depuis sur ces questions, pour aller peut-être vers une nouvelle publication. Ils nous en diront plus lors de l'AG.

RAPPELS :

- 1) **Pour pouvoir voter à l'Assemblée Générale, il faut être à jour de sa cotisation 2004-2005, l'envoyer à Janine Reichstadt, 108 rue de Turenne, 75003 PARIS, ou s'en acquitter lors de l'AG.**
- 2) Si vous ne pouvez pas vous déplacer, envoyez vos contributions au débat par courrier à la même adresse ou par e-mail contact@acireph.asso.fr

Texte du CA sur le projet Fichant pour les séries technologiques

1. Ce que nous aurions pu approuver sous condition d'une prise en compte de nos observations.

Le choix des notions II.1.1. et, plus particulièrement, des couples de notions de la deuxième colonne correspond bien à la fonction que le texte de présentation leur assigne : *« spécifier et déterminer quelques-uns des problèmes les plus importants correspondant aux trois domaines fondamentaux »*. Même si notre association souhaite un programme de problèmes plutôt que de notions, la réduction des champs d'études répond à une exigence que nous avons constamment mise en évidence et défendue : mieux délimiter pour pouvoir mieux approfondir, le domaine travaillé.

Concernant les repères II 1.2 , il ne nous paraît pas judicieux de disjoindre cette liste, de celle des champs de problèmes, car ces repères ont des significations et une valeur opératoire sensiblement différentes selon le domaine considéré. Il nous semble toujours souhaitable de préciser, les repères conceptuels dont la maîtrise est requise pour aborder *« les problèmes »* à traiter *« en priorité »* dans chacun des domaines d'étude (la culture , la vérité , la liberté). Ainsi , ceux ci deviendraient de véritables *outils* pour aider les élèves à s'orienter dans la réflexion pendant l'année et au moment de l'examen.

L'étude des auteurs pourrait aussi prendre une autre dimension, si le programme préconisait une courte liste d'extraits de modeste longueur. Le texte d'explication du baccalauréat devrait alors être emprunté à cette liste. Cela devrait permettre au candidat de mieux réussir cette épreuve, grâce à une connaissance globale du contexte philosophique. Le renouvellement périodique de cette liste serait l'occasion de promouvoir une véritable diversité doctrinale.

A propos de la règle de formation des sujets, nous pensons qu'il faudrait absolument clarifier la fonction des notions ou couples de notions de la deuxième colonne en précisant que cette mise en correspondance vis a vis de celles de la première vise uniquement à spécifier et à déterminer ceux des problèmes qui doivent être étudiés en priorité. Cela conduirait à dissiper la part d'équivoque de la règle de formation lorsqu'elle affirme *« Les sujets donnés à l'épreuve écrite du baccalauréat porteront sur les notions (colonne 1 et 2) et sur les problèmes qu'elles permettent de poser »*

Cette formulation, en effet, laisse entendre qu'il existe de fait un principe d'équivalence de nature et de fonction entre les notions des colonnes 1 et 2 et de plus semble obscurcir le principe selon lequel le champ de la réflexion est constitué exclusivement par des problèmes sachant que ceux ci sont définis, déterminés par des notions.

De plus l'indication relative au fait que les sujets porteraient *« sur au moins une des notions du programme »* autorise des croisements multiples entre les notions de la première et de la seconde colonne. (La liberté et l'éducation, la liberté et la croyance). Tout le bénéfice didactique de la détermination de ce projet de programme étant alors remis en cause dans les choix possibles de sujets d'examen.

Pour éviter un tel risque, il suffirait de proposer que les sujets donnés à l'épreuve écrite du baccalauréat doivent porter sur un problème relevant d'un des trois domaines désignés par les trois notions de première colonne. A l'intérieur de ce domaine, ils devraient être spécifiés par une notion ou couple de notions appartenant à la colonne 2)

2. Le projet du GE Fichant n'est pas à la hauteur de la crise

Si nous nous devons donc d'approuver dans ce projet de programme, sa volonté de plus grande détermination des champs d'étude et son ouverture sur les apports des autres disciplines, cependant, nous pensons aussi que pour que ces éléments novateurs dans un texte officiel puissent être à la hauteur de la crise *structurelle* que traverse notre enseignement dans ces séries, il aurait d'abord fallu aussi réunir quatre conditions à l'occasion de la mise en œuvre du texte :

Il serait d'abord nécessaire d'accompagner cette réforme d'un bilan prospectif des expériences d'enseignement philosophique dans les lycées professionnels . Les difficultés *a priori* très grandes ont conduit à des pratiques novatrices dont certaines pourraient utilement être transposées aux séries technologiques où les difficultés ne sont pas forcément moins redoutables , en particulier pour les séries industrielles.

Il serait aussi de la plus grande urgence de réfléchir et d'expérimenter en ce qui concerne la dissertation et l'épreuve sur texte . Chacun sait très bien à quel point les candidats sont le plus souvent mis en échec par les exercices actuels. Réaffirmer le dogme dissertatif pour éviter de sombrer dans un pseudo *« préjugé social »* conduit à priver une majorité de candidats de la possibilité de faire le jour de l'examen un exercice formateur

en relation équitable avec leur travail de l'année. La dissertation dans sa forme actuelle fonctionne très mal , les commissions de baccalauréat le confirment – en vain - chaque année . Il serait aussi urgent de constater – comme le faisait déjà un rapport de la Doyenne de l'inspection générale , que les questions qui suivent l'étude de texte sont de plus en plus mécaniques, que ces textes sont souvent trop courts, mal découpés et parfois mal traduits . Il faudrait donc mettre en chantier des expérimentations institutionnelles qui étudieraient la possibilité d'un nouveau sujet, sur la base d'un texte plus long suivi de questions d'analyse et d'explication progressives .

Il serait aussi indispensable de faire coïncider la mise en œuvre de ce nouveau programme, de la réunion de colloques régionaux réunissant les professeurs qui enseignent dans ces séries, comme le préconisait déjà le rapport du premier G.T .D **de philosophie présidé par Jean –Marie Beyssade en 1993. Cela serait le point de départ de la création de ce que proposait la première version – erronée – du texte : « inventer des formes de travail avec les élèves qui ne s'en tiennent pas au seul cadre de la leçon »** et aussi une volonté de « mise en patrimoine dans un retour continu d'expériences ».

Il est malheureusement plus qu'évident que la formule officielle du texte -non erroné- affirmant que « le professeur doit lui même donner dans l'agencement de son cours l'exemple de ces diverses démarches , exemple dont l'élève pourra s'inspirer dans les développements qu'il aura à construire et dans l'approche des textes qu'il aura à expliquer » réaffirme tout le contraire . Cette formule exprime le degré zéro de la pédagogie, et, de plus, elle charge le professeur de la totalité d'une responsabilité qu'une bonne partie de la *corporation autorisée* n'a jamais voulu assumer depuis 1973.

Il serait enfin de bon sens – chose du monde la mieux partagée ? - de commencer par admettre comme le faisait la version erronée du texte que l'enseignement de la philosophie dans ces séries « comporte des conditions particulières de réussite » « dont la reconnaissance du fait que les professeurs y dispensent leur enseignement dans des situations en partie spécifiques » . La nouvelle version et la teneur idéologique de la lettre de présentation du GEPS montrent que cette erreur est aussi un grand écart peu soucieux de sa propre cohérence et aussi l'indice d'un nouveau déni de réalité pour qui enseigne dans la diversité de ces séries .



✂-----(à découper ou à reproduire)-----

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RÉADHÉSION

J'adhère ou je ré-adhère à l'Acireph pour l'année 2004/2005, **je paye 25 €.**
(l'abonnement à **Côté-Philo** version papier est compris dans l'adhésion)

Nom..... Prénom.....

Adresse.....
.....
.....

Établis-
ment.....
.....
.....

Tél..... e-mail.....

Date.....Signature.....

**Bulletin d'adhésion et chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de l'ACIREPh)
à adresser à : Janine Reichstadt, 108 rue de Turenne, 75003 Paris**

Texte pour le communiqué de presse adopté en CA

Programme Fichant : le degré zéro de la pédagogie.

L'ACIREPH s'est réjoui que le Groupe d'Experts veuille introduire « *une stricte délimitation de l'extension* » des programmes en réduisant à 3 le nombre des notions étudiées (celles de la 1^{ère} colonne) mais regrette de constater que, dans le même temps, **le texte autorise à ne pas tenir compte de cette délimitation** : il réaffirme la possibilité de s'affranchir de l'ordre et de la subordination des notions et ajoute que les sujets du baccalauréat qui peuvent porter sur *tout problème* relatif à l'une des quelconques 17 notions, soit un **programme virtuellement infini** (« *les sujets donnés (...) porteront sur les notions (colonnes 1 et 2) et sur les problèmes qu'elles permettent de poser* »). L'ACIREPH avait demandé que le projet soit amendé, il n'en a pas été tenu compte.

Mais le plus grave est que **le projet Fichant ignore délibérément les conditions indispensables à la réussite d'une réforme dans les séries technologiques** - conditions que l'ACIREPH n'a cessé de rappeler depuis 2001.

1) Il refuse toute prise en compte de la spécificité de ces séries sous couvert d'intention généreuse :

« *Au moment où le nouveau programme des séries générales entrain en application, le GEPS a estimé qu'il n'y avait pas lieu de concevoir d'une façon fondamentalement différente le programme destiné aux séries technologiques. Bien au contraire, il a tenu à mettre clairement en évidence l'unité de l'enseignement de la philosophie (...). Il n'y a pas à imaginer une formule spéciale de cet enseignement adaptée à des élèves qu'un préjugé social réputerait différents de ceux des séries générales.* » (Lettre d'accompagnement des nouveaux programmes)

Les « experts » ignorent donc *délibérément* que :

- a) le cursus des élèves comprend une formation générale bien plus restreinte
- b) les horaires de philosophie sont très faibles au moment même où le Ministère annonce son intention de supprimer l'heure dédoublée de philosophie instaurée depuis 1994 dans les séries technologiques
- c) les poursuites d'études sont différentes ce qui rend encore plus absurde la volonté d'imposer *un même modèle d'enseignement*, celui conçu pour les meilleurs élèves des séries générales, ceux qui se destinent aux classes préparatoires.

Devant ce refus, l'ACIREPH s'interroge : combien de temps encore l'idéologie de « *l'unité de l'enseignement de la philosophie* » autorisera-t-elle à mépriser souverainement ceux à qui s'adresse l'enseignement ?

Sera-t-il encore longtemps possible de justifier un enseignement de philosophie dans les séries technologiques si on se refuse à inventer, pour elles, un modèle d'enseignement plus formateur et plus utile ?

2) Il n'a été précédé d'aucun état des lieux. Contrairement à ce que préconisait déjà le rapport du premier Groupe d'experts (présidé par Jean-Marie Beyssade en 1993), à savoir la réunion de colloques régionaux réunissant les professeurs qui enseignent dans ces séries

3) Il n'est accompagné d'aucun bilan prospectif des pratiques novatrices et des exemples de réussites de l'enseignement de philosophie dans les séries technologiques et certains lycées professionnels, dont l'expérience pourrait inspirer le renouvellement attendu.

4) Il ignore superbement les difficultés rencontrées par les professeurs – l'impression que l'enseignement de la philosophie sous sa forme actuelle n'a plus de prise dans ces séries – **et par les élèves** – dont la plupart désespèrent de leur échec et finissent par intérioriser définitivement leur incapacité à réussir en philosophie .

5) Il n'est accompagné d'aucune réflexion sur les épreuves du baccalauréat alors que la proportion de candidats mis en échec est si considérable que leur maintien dans leur forme actuelle est aussi absurde qu'injuste. Tout cela est parfaitement connu et reconnu – jusque dans les rapports de l'Inspection de philosophie - ce qui n'empêche pas les experts d'affirmer que les exercices proposés actuellement sont excellents et indépassables !



Depuis sa création, l'ACIREPh entretient des liens étroits avec des associations européennes de philosophie. Le désir partagé de renforcer ces liens conduit aujourd'hui nos associations respectives à proposer la création d'une structure capable de coordonner nos réflexions et nos actions. C'est le sens de la déclaration de Lisbonne que vous trouverez ci-dessous.



EUROSOPHIA

Coordination des groupes de réflexion sur l'enseignement de la philosophie en Europe.

Eurosophia rassemble toutes les associations et tous les groupes de travail qui sont convaincus que la philosophie est un élément fondamental de l'histoire culturelle de l'Europe, dans sa forme la plus universelle. Elle a, à ce titre, un rôle important à jouer dans la formation scolaire des jeunes Européens, car elle apporte une culture d'idées associée à des compétences d'analyse, de questionnement et d'argumentation, qui sont les conditions de développement d'un esprit éclairé et critique, essentiel à l'épanouissement de la personne et à sa pleine participation à la vie démocratique.

Les membres fondateurs sont : l'**Acireph** (France), **Athena** (Italie), le **Cef-Spf** (Portugal), la **Seppi** (Espagne) et la **Sfi** (Italie).

La coordination a pour finalités de défendre l'utilité formatrice de la philosophie dans l'enseignement secondaire des pays de l'Union européenne et de mettre en commun les moyens et les efforts de tous ses membres autour de principes communs, dans le respect de la diversité. Elle aspire ainsi à contribuer à définir les fondements d'une citoyenneté européenne.

Les objectifs d'Eurosophia sont de créer un réseau d'échange et un centre de ressources européen sur l'histoire et l'actualité de l'enseignement de la philosophie, de mener des projets communs, correspondant à des priorités de l'Union européenne. Les actions envisagées recouvriront tant les contenus de l'enseignement, ses formes, sa présence dans le système scolaire que les modalités d'apprentissage et d'évaluation. Dans cette perspective, la formation des enseignants constituera une préoccupation essentielle.

Ce travail s'accompagnera de la création d'une revue européenne consacrée à l'enseignement de la philosophie, dont le comité de rédaction sera assumé tout à tour par chacun des pays membres.

Le développement de la circulation des d'approches et des pratiques permet aussi à chaque membre d'enrichir les spécificités de l'enseignement de la philosophie relatives aux traditions de son propre pays, en dialogue constant et critique avec les autres.

Tous les groupes ou institutions partageant les principes et les objectifs de la coordination ont vocation à la rejoindre.

Lisbonne, le 29 janvier 2005